Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 39 (1975)
Heft: 155-156

Artikel: Problèmes posés par le démonstratif-article féminin en picard
Autor: Debrie, René
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399610

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PROBLÈMES POSÉS PAR LE DÉMONSTRATIF-ARTICLE FÉMININ EN PICARD

Nous savons qu'en picard un adjectif démonstratif est susceptible de devenir un article défini. L'étude des formes de cette catégorie de mots, en Amiénois, est particulièrement révélatrice à cet égard [1].

Dans son étude du parler de Mesnil-Martinsart, L. F. Flutre [2] fait cette remarque pertinente que nous estimons indispensable de reproduire ici : « L'article défini *le* était aussi bien féminin que masculin en ancien picard ; la nécessité de distinguer nettement les genres a amené le remplacement, dans certains cas, de cet article par le démonstratif *che* (fr. *ce*), *chel* (fr. *cel*). De là un jeu assez complexe de formes. »

La même remarque avait déjà été faite par Hrkal [3] pour le picard moderne.

Ce n'est pas, à dire vrai, un phénomène récent, puisque déjà en ancien français on trouve, dans certains textes, le démonstratif en fonction d'article [4].

1. Se reporter à ma thèse de doctorat : *Étude linguistique du patois de l'Amiénois*, Eklitra 18, 1974, 466 p., 30 cartes : Morphologie : les mots variables, chapitre II, l'article défini ; et, éventuellement, chapitre VI, les démonstratifs (p. 7-10 et 32-38).

2. *Le parler picard de Mesnil-Martinsart* (*Somme*), Droz, 1955 : Morphologie : Articles, p. 39-41, et Mots démonstratifs, p. 50-51.

3. *Grammaire historique du patois picard de Démuin*, Paris, Champion, 1911, p. 62.

4. C'est le cas notamment dans *La Chanson de Roland*, comme en témoignent les deux exemples suivants : « si veit venir *cele* gent paienur » (vers 1019) et « granz sunt les oz de *cele* gent averse » (vers 2630). Bédier, dans sa célèbre traduction avec commentaire (Piazza, 9e éd., 1922) traduit bien au vers 1019 par « il voit venir *la* gent des paiens », mais au v. 2630 il donne : « grandes sont les armées de *cette* engeance haïe ». Antérieurement, en 1887, Léon Gautier avait traduit deux fois par l'article : « Et voit venir toute *l'*armée païenne » et « Elle est grande l'armée de *la* gent païenne », mais Clédat, en 1899, traduisait deux fois par *cette* : « Et voit venir *cette* païenne gent », « grands sont les osts de *cette* gent païenne ».

Ces adaptations amènent à penser que *cele* peut aussi bien être traduit par *la* que par *cette*.

Cependant on n'est pas sans remarquer que Foulet : *Petite syntaxe de l'ancien*

Gossen [1] fait une constatation intéressante (page 122) : « Le picard moderne possède, à côté de *l'*, *el*, un nouvel article *ch'*, *chelle*, *ché* dérivant du pronom démonstratif. La scripta ne le connaît pas, à moins que, dans une expression telle que *empoursivant che jour devant dit*, on ne veuille considérer *che* comme article, l'idée démonstrative étant exprimée par *devant dit*. Brébion, § 6, cite toutefois *Si avint qu'il assanla ches gens de ches mestiers* (Chronique artésienne, 1302). Il faut croire que les scribes hésitaient à employer ces formes qui leur semblaient trop populaires. »

Nous avons déjà eu l'occasion de nous préoccuper du sort de l'une des formes masculines : *chu* [2] ; il nous incombe cette fois de cerner le destin de la forme féminine parce qu'elle mérite aussi un examen approfondi.

Données de l'ancien picard.

Comme on le sait, au démonstratif féminin de l'ancien français *(i)cele* correspond le picard *(i)chele*, forme qui provient du latin ECCE ILLA.

A la forme *(i)ceste* (afr.) correspond en ancien picard *cheste*, forme provenant du latin ECCE ISTA.

Ces deux formes *chele* et *cheste*, relevées par Gossen (ouvrage cité, p. 129), sont employées en fonction d'adjectifs démonstratifs [3].

français, Paris, Champion, 1930, ne parle pas du démonstratif-article, mais qu'il signale par contre l'emploi de l'article défini qui a parfois la valeur d'un pronom démonstratif (cf. p. 52).

Quoi qu'il en soit, nous n'oublions pas que l'article défini tire son origine de l'adjectif démonstratif latin ; aussi le fait que ces deux catégories de mots soient interchangeables ne peut nous étonner.

1. *Grammaire de l'ancien picard*, Paris, Klincksieck, 1970.

2. *Sur quelques formes masculines d'adjectifs démonstratifs dans l'œuvre de Robert de Clari*, « Rev. de Ling. rom. », janvier-juin 1973, p. 181-191.

3. C'est le cas dans *La Conquête de Constantinople* de Robert de Clari (éd. Lauer, 1924), où *chele* (+ *ichele*, *cele*) apparaît 66 fois, et *cheste* (+ *ceste*) dix fois :

chele XII, 9 ; XIII, 40 ; XV, 1, 3, 4 ; XX, 6, 8 ; XXV, 21 ; XXVI, 28 ; XXVII, 8 ; XXXIII, 90 ; XXXIV, 44 ; XLIV, 1 ; XLV, 35 ; XLVII, 74 ; LVI, 18 ; LIX, 28 ; LXXIV, 36, 38 ; LXXIV, 44, 47, 66, 68, 77, 81, 82 ; LXXV, 24, 35, 38 ; LXXVIII, 8 ; LXXIX, 7 ; LXXXII, 17, 19, 20 ; LXXXIII, 2, 13, 36 ; LXXXV, 20, 43, 47 ; LXXXVI, 7, 9 ; LXXXVIII, 2, 9, 16, 17 ; XC, 6, 15, 17 ; CI, 4 ; CIII, 6 ; CVII, 22 ; CIX, 14 ; CXII, 3, 7, 10 (deux fois), 19, 21, 30 (deux fois).

ichele XLIII, 37 ; LXVI, 9 ; LXXXIX, 4 ; XC, 4.

cele CXVI, 5.

cheste XI, 41, 47 ; XIV, 9 ; XXXIII, 9 ; XXXVI, 7 ; XLVII, 54 ; LIV, 15 ; XCII, 15 ; XCIV, 11.

ceste XXXVI, 15.

Il semble bien que, dans les anciens textes déjà, la forme *cheste* ait été moins fréquente et que la forme *chele* l'ait assez vite supplantée [1].

En tout état de cause, au Moyen Age, il ne se passe pas pour *chele* (ou *cheste*) un phénomène comparable à celui qui s'est produit pour *chu* (voir l'article cité à la note 2, p. 433).

Si nous nous référons aux textes que nous connaissons, nous pouvons dire que ces démonstratifs féminins ne s'emploient pas en fonction d'articles.

Données du moyen picard.

Le lexique élaboré par L. F. Flutre à partir de l'examen d'un certain nombre de textes littéraires du moyen picard [2] nous fournit deux éléments importants à propos de ces démonstratifs.

Si *cheste* ne se présente qu'une fois (cf. *cheste... la* B 37) dans un texte datant du XVIIe siècle, *chele*, par contre, apparaît plus de vingt fois. Cette disproportion, déjà constatée chez Robert de Clari, confirme l'observation faite précédemment : cette seconde forme s'impose et tend à éliminer la première.

La seconde observation, plus significative à notre avis, est la valeur d'article de *chele*, que Flutre atteste huit fois (avec la variante orthographique *chelle* et, dans le texte E, la variante phonétique *cheulle*).

Cette valeur d'article est attestée dans une proportion assez forte dès le début du XVIIe siècle (cf. texte E).

Cette situation va se préciser au XVIIIe siècle.

Dans la « Satyre d'un curé picard sur les vérités du temps [3] », on relève assez souvent *chel* (pour *chèle*) concurremment avec l'article défini féminin *el* (et *de chel* concurremment avec *del*, pour « de la ») [4].

Selon toute vraisemblance, cet écrit anonyme est l'œuvre d'un picard de la région d'Amiens, si l'on en juge par le lieu où se déroule l'action (dès le début il est question de la capitale picarde).

1. On sait qu'en français c'est l'inverse qui s'est produit : la forme *cele*, en tant qu'adjectif, a cédé la place à *ceste* (français moderne *cette*).

2. P. 187-368 de l'ouvrage *Le moyen picard*, Amiens, 1970, 551 p. (tome XIII de la coll. de la Soc. de Ling. pic.).

3. Par un R. P. jésuite, Avignon, in-12, 1750.

4. Voici quelques exemples relevés au hasard : « Ecq tu n'est qu'en ptiot ver de *chel* tere opré d'ly » p. 19 ; « nos Diu les os foes nestre pour vivres den *chel* misere » p. 86 ; « Et à cause qui sons à labris de *chel* misere » p. 79 ; et « y vos tire *del* misere » p. 88.

Un autre document [1] : « Conversation entre deux citoyens de campagne », recueillie par Ferdinand Dubois (Arras, imprimerie Leducq), qu'on peut dater des premières années de la Révolution française, comme l'indique le sujet même de l'entretien, n'est pas moins révélateur. L'auteur fait usage du démonstratif féminin *chelle* en fonction d'article, concurremment avec *le* [2].

Nous pouvons donc dire que l'emploi du démonstratif féminin en fonction d'article existe, à la fin de la période du moyen picard, dans des œuvres des régions d'Amiens et d'Arras [3].

Données de l'enquête linguistique de 1806-1812 dans le Pas-de-Calais.

Avec le picard moderne et la plus grande abondance des textes nous sommes en droit d'attendre, pour l'ensemble du domaine picard, une physionomie plus précise concernant la présence de l'adjectif démonstratif en fonction d'article.

Au début du XIXe siècle, nous n'avons pas encore, en dehors du Pas-de-Calais qui a conservé un excellent document [4], des données suffisantes permettant d'aboutir à des conclusions valables.

Voici, pour la question qui nous préoccupe, l'enseignement qu'apporte ce document que nous avons soigneusement dépouillé :

Aire (So 103) : « *chel* nouvelle la si fort turminté qu'ine volo pu rintrer a s'mason... » ; et « quemin *del* mason ».

1. Je dois à l'obligeance de mon ami Pierre Bougard, Directeur du Service d'Archives du Pas-de-Calais, la connaissance de cette œuvre. Qu'il en soit vivement remercié (on en lira un extrait dans l'ouvrage de L.-F. Flutre. *Du moyen picard au picard actuel* qui sera publié dans la collection de la Soc. de Ling. pic.).

2. Voici un certain nombre d'exemples pris au hasard : « ... tu te souviens bien, Grand Pierre, quand in la établi *chelle* république » p. 8 ; « pisque *chele* république a donné le tour à *chele* royauté le 21 de septimbre » p. 10 ; « tu peux che jour lau travailler jusqu'à l'heure de *chele* pourmenade » p. 15. Seul cet exemple (p. 4) : « après *chelle* musique il y avouoit des molets d'infants » révèle un emploi équivoque du démonstratif puisqu'on peut aussi bien le traduire par *cette* que par *la*.

3. Si l'on se réfère à la note 6 (page 394) de la thèse de Fernand Carton : *François Cottignies dit Brûle-Maison (1678-1740). Chansons et Pasquilles*, Arras Soc. de Dialect. pic., 1965, on est en droit de se demander si, dans la région lilloise, cet emploi est connu ou non. La suite de notre étude pourra peut-être élucider ce point.

4. Il s'agit de *L'enquête linguistique de 1806-1812* auprès des juges de paix et au niveau de chaque canton. Voir, à ce sujet, l'article de R. Dubois et P. Bougard dans *Nos Patois du Nord* (juillet 1961, p. 2-16).

Auxi-le-Château (Sp 180) : « il a intindu chez instrument et *chele* dance ».

Avesne-le-Comte (Sp 163) : « *cheille* feimme... » (début d'une historiette).

Bertincourt (Ar 198) : *chelle* est employé deux fois dans un couplet de chanson : « que j'avau *chelle* mesure. »

L'alternance est mise en relief avec le vers de la même chanson à Arras-Sud : « que j'avai *elle* mesure ».

Cambrin (Bt 64) : « et mi den men village *chele* femme j'ai épousé ».

Carvin (Bt 95) : « *chelle* tave... »

Hucqueliers (Mt 19) : « gai ouvert *chal* farnêtre » (= j'ai ouvert la fenêtre). Notons ici la variante phonétique de *chèle*.

Lens (Bt 120) : « il intendit *chel* musique é *chelle* danse ».

Pas (Ar 154) : « inne voleu pu entrer d'en *chel* mason ».

Saint-Pol (Sp 1) : « *chel* mousique din l'mason ».

Vitry (Ar 49) : « mais mi ej fais comme fouait *chel* tourterelle ».

Wail (Sp 80) : « j'irai a *chol* danse aginché tou com'chau ». Notons la variante phonétique *chol*.

Le bilan peut s'établir comme suit : sur 37 cantons, 13 apportent une réponse positive quant à la présence de *chèle* (+ var.) en fonction d'article.

La carte 1 permet de se faire une idée de la répartition géographique des résultats.

Il convient cependant de se montrer prudent dans leur interprétation. Si les treize cantons attestent bien l'existence de deux formes : *èle* et *chèle*, pour l'usage d'un article défini féminin, rien n'autorise à dire que les 24 autres cantons l'ignorent. Les textes que nous possédons sont trop peu nombreux pour entraîner des déductions définitives. D'autre part, si nous jetons un coup d'œil sur la répartition des cantons « négatifs », nous nous apercevons que leur position (entre des cantons « positifs ») ne paraît pas logique. La présence de *chèle* (+ var.) au nord-est et à l'est du département et son absence dans des zones intermédiaires nous laissent quelque peu sceptiques. En un mot, les données de l'enquête, malgré leur réel intérêt, restent insuffisantes et ne peuvent être retenues qu'à titre d'indications.

D'autres éléments doivent nécessairement intervenir si nous voulons parvenir à une bonne connaissance de la zone d'extension de la forme qui nous intéresse.

DOMAINE PICARD
Département du
PAS-DE-CALAIS
Bo
So
Bt
Mc
Sp
Ar
CARTE 1
LE DÉMONSTRATIF - ARTICLE FÉMININ
Présence
Absence
Néant

DONNÉES DE L'*ALF* [1].

Il serait très long et très laborieux de se livrer à un dépouillement systématique des œuvres littéraires picardes du XIXe siècle pour obtenir les renseignements que nous recherchons [2].

Nous pensons qu'il faut faire confiance aux auteurs de l'*Atlas* qui ont interrogé des témoins qui, en raison de leur âge, usaient d'un parler qui appartient encore au XIXe siècle. C'est donc un état de langue fort valable que nous fournit ce recueil.

Après un travail d'élimination préalable, nous avons retenu douze cartes [3] et 22 points d'enquêtes [4], à savoir treize dans le département du Pas-de-Calais, six dans la Somme, et un respectivement dans le Nord, l'Oise et la Seine-Maritime.

Les traductions ne sont vraiment intéressantes que pour une quinzaine de points d'enquêtes. En ce qui concerne les autres, elles font toujours appel à la forme habituelle de l'article défini féminin : *èle* (ou l'une quelconque de ses variantes orthographiques ou phonétiques).

Comme il serait trop long d'indiquer ici toutes les formes, nous nous bornerons à énumérer, pour chaque point, le nombre de fois où nous constatons la présence du démonstratif-article.

Les départements du Nord et de l'Oise ignorent totalement la forme. La Somme en révèle 8 (à savoir 2 au point 278 et 6 au point 279). La Seine-Maritime en compte 6 avec un cas d'espèce que nous examinerons plus loin.

C'est dans le Pas-de-Calais (même sans tenir compte du nombre de com-

1. *Atlas linguistique de la France* par Gilliéron et Edmont, Paris, Champion, 1902.

2. Il nous semble utile de signaler le texte intitulé : *Sermon picard de messire Grégoire*, publié en 1828 (Noyon, Devin), parce qu'il révèle la présence du démonstratif-article (ce *Sermon* figurait déjà dans *Pièces récréatives ou le patois picard*, publié au début du XIXe siècle). Cette première édition nous fournit ces exemples : « dins *chele* caudière d'eau chaude » p. 14 ; « *chele* carotte... » p. 15 ; « quand o varez dins *chele* moison ed Dieu » p. 17.

3. Numéros : 203 = dans la cave ; 223 = la chaleur ; 224 = la chambre ; 258 = de la chaussée ; 263 A = la cheminée ; 366 = la cuisine ; 647 = la glace ; 973 = dans la paroi ; 1039 = la pluie ; 1214 = la semaine ; 1350 = la vaisselle ; 1392 = la vigne.

4. P.-d.-C. = 273, 275, 276, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 296, 298, 299 ; Somme = 265, 266, 267, 277, 278, 279 ; Nord = 297 ; Oise = 257 ; Seine-Maritime = 268.

Pour le nom des localités, on se reportera au Tableau de concordance de l'*ALF*.

munes retenues) que nous trouvons la plus forte proportion avec, en ordre décroissant : 6 (pt 289) ; 5 (pt 284) ; 4 (pts 285 et 287) ; 3 (pt 288) ; 2 (pts 276 et 286) ; 1 (pts 275, 283, 296, 298, 299) ; 0 (pt 273), soit, au total : 31 présences.

La carte 2, ci-dessus, indique la ligne d'arrêt de l'usage du démonstratif-article féminin. La zone circonscrite compte 15 localités qui, toutes, sans aucune exception, attestent l'existence de *chèle* ou de l'une des deux variantes : *chale* et *chole*.

Nous remarquons cependant que Bellengreville (pt 268, en Seine-Maritime), en dehors du domaine picard, fournit une forme *sté* qui correspond non pas au français *celle*, mais à *cette*, et résulte d'une modification dont nous entretient Robert Loriot dans son étude sur les limites occidentales du picard [1], à propos des formes *stisi* et *stila*.

Mais ce qui se passe à Bellengreville ne doit guère retenir notre attention pour le sujet qui nous préoccupe. Ce qu'il importe de savoir de cette réalité particulière c'est que la forme ordinaire *la*, article défini féminin, est supplantée par un adjectif démonstratif dans cette fraction du domaine normand.

C'est le seul trait commun avec la zone picarde voisine dont nous allons avoir bientôt à nous entretenir ; mais comme le phénomène ne pénètre guère en Normandie (d'après les cartes de l'*ALF*), on est tenté de considérer l'existence de ce démonstratif-article comme le produit d'une influence picarde [2].

Données des enquêtes dialecto-toponymiques dans le département de la Somme.

Les points de l'*ALF*, nous le savons, sont beaucoup trop éloignés les uns des autres pour que nous puissions nous faire une idée très précise de l'existence du démonstratif-article et de sa zone d'extension.

Entre les points 278, 279 d'une part, et 265, 266, 267, 277 d'autre part, qui sont susceptibles de nous intéresser ici, les mailles du filet sont trop lâches pour déterminer une ligne d'arrêt.

En nous appuyant sur les résultats de nos enquêtes dialecto-toponymiques faites dans chaque commune de la Somme [3], nous allons pouvoir tenter d'établir ces limites.

1. *La frontière dialectale moderne en Haute-Normandie*, Amiens, 1967 (Soc. de Ling. pic., V) : Voir notamment page 91.

2. Moisy, *Dictionnaire du patois normand* (Paris, Picard, 1886) cite bien la forme *ste* (Voir p. 608), mais la considère uniquement comme un adjectif démonstratif (valable d'ailleurs pour les deux genres). De même Delboulle, *Glossaire de la vallée d'Yères* (Le Havre, 1876), qui distingue nettement l'article du démonstratif.

Par contre, Vacandard, *Glossaire picard de Normandie* (Amiens, S. L. P., 1964, n° 11), indique, page 15, pour l'article défini : *la* au féminin, qui devient *l* *fé l'soupe* (fais la soupe), ou *el*, à l'initiale : *el soupe é èl fète* ?, ou *chteu* devant un nom féminin : *chteu soupe al é fète* ; *a tu rafouré chteu vake* ?

3. *Fichier toponymique de la Somme* par René Debrie. État actuel : 650 000 fiches portant sur plus de 800 communes.

Nos recherches doivent s'exercer en partant du sud, entre les points 279 et 267 d'une part, 278 et 277 d'autre part.

Nous pouvons déjà dresser la liste des « localités-frontières », dans lesquelles la forme du démonstratif-article est absente : Saint-Léger-le-Pauvre, Bernapré, Mouflières, Aumâtre, Cannessières, Oisemont, Neuville-aux-Bois, Forceville-en-Vimeu, Citerne, Hocquincourt, Erondelle, Liercourt, Fontaine-sur-Somme, Cocquerel, Francières, Domqueur, Coulonvillers, Cramont, Conteville [1].

Dans ces localités, toutes les formes toponymiques picardes connues ne révèlent que l'article défini *èle* (ou l'une de ses variantes phonétiques).

Si nous examinons maintenant les localités situées immédiatement à l'ouest de celles que nous venons d'énumérer, nous avons une nouvelle série : Nesle-l'Hôpital, Villeroy, Cerisy-Buleux, Doudelainville, Huppy, Huchenneville, Mareuil-Caubert, Cambron, Grand-Laviers, Buigny-Saint-Maclou, Le Titre, Lamotte-Buleux, Forest-l'Abbaye, Crécy-en-Ponthieu, Gueschart (Voir la carte 3), qui toutes attestent la présence simultanée de l'article défini habituel et du démonstratif-article féminin.

Quelques sondages effectués de part et d'autre de cette ligne permettent de dire qu'elle n'a rien de rigide et qu'il s'agit là d'une ligne d'arrêt assez « fluctuante ». C'est ainsi qu'à l'intérieur de la zone délimitée, Noyelles-sur-Mer, Forest-Montiers, Vironchaux et Dominois ne possèdent pas de formes toponymiques picardes avec le démonstratif-article. Par contre, Yvrench, Fontaine-le-Sec et Villers-Campsart, situés à l'extérieur de cette zone, connaissent des formes avec le démonstratif-article [2].

Quoi qu'il en soit, à l'intérieur de la zone délimitée la forme *chole* (variante phonétique de *chèle*) est très largement représentée. Notons en passant la variante *cheule* à Saint-Quentin-Lamotte-Croix-au-Bailli et à Saint-Valéry-sur Somme.

Le moment est venu d'examiner soigneusement ce qui se passe aux confins du domaine normand. Il existe là ce que nous nommerons, pour la commodité de notre recherche, une *frange normanno-picarde*.

S'il n'est pas surprenant de trouver *ste* dans la région de Bellengreville (pt 268 de l'*ALF*), nous sommes étonnés par les définitions de Delboulle (cf. ouvrage cité note 2, p. 440), à *st'*, *ste*, adj. dém. « ce, cette », et jamais

1. Le lecteur qui désirera la correspondance des sigles de ces localités se reportera à l'ouvrage de Raymond Dubois, *Le Domaine picard*, Arras, 1957.

2. Nous avons une situation analogue avec le démonstratif-article masculin *chu* (cf. article cité note 2, p. 433).

CARTE 3

LE DÉMONSTRATIF - ARTICLE FÉMININ

LIMITES DANS LA SOMME

article ; *l'* « le, la » et *elle*, art. déf. fém. « la ». Le fait est d'autant plus insolite que nous avons au Tréport la présence de *chteu* avec l'exemple : *chteu freuye* (= la graisse de congre) à côté de *ale mé* (= la mer) [1].

Nous relevons ce démonstratif-article dans la toponymie orale picarde des localités suivantes : Sénarpont : *(é)cht' épinne*, l'épine ; Lignières-en-Vimeu : *(è)cht' érüèle*, la ruelle ; Beauchamps : *(è)cht'ékarisaje*, l'équarrissage ; Bouvaincourt-sur-Bresle : *(è)cht'arjiyère*, l'argilière ; Allenay : *(è)cht'épinne*, l'épine ; Gamaches : *ru dèche t'église*, rue de l'église [2] : Voir la carte 3 pour la situation des localités.

A Saint-Quentin-Lamotte-Croix-au-Bailli nous avons, dans le parler courant, l'usage concurrent de deux formes : *(è)chteu* et *cheule*, comme articles définis féminins.

De même à Mers-les-Bains : *chteu guèpe*, la guêpe, et à Friaucourt. Sans aucun doute, nous avons affaire là à la forme « normande » *steu* qui s'est picardisée en *chteu* [3].

L'un des problèmes les plus importants et les plus originaux qui se pose dans cette zone délimitée par notre ligne d'arrêt est celui du sort réservé au démonstratif-article féminin dans la syntaxe des parlers du Vimeu. Il s'agit de l'*assimilation régressive*.

Dans la préface de son Dictionnaire [4], Vasseur s'exprime ainsi : « L'assimilation régressive de l'article défini *chole* se pratique toujours et sans exception, et son domaine, à partir des points 40, 53, 79, 97, 113, 134, 135, 147, 172 qui ne la connaissent pas, s'étend entre la Bresle et la Somme jusqu'à des limites orientales qui restent à déterminer ».

Vasseur a consacré dans sa thèse de doctorat d'Université (inédite) un chapitre à cette question particulière de phonétique syntactique. A lui revient le mérite de l'avoir détectée. A nous maintenant, à partir de cet

1. Cf. René Debrie, *Lexique picard du pêcheur en mer* (Eklitra XX, en cours de publication).

2. Il convient de préciser qu'à côté de ces formes on peut rencontrer *chole* et *èle* dans la micro-toponymie dialectale de ces localités.

3. Il est nécessaire de bien distinguer les formes *èche t'ome* (= l'homme), avec le démonstratif article masculin provenant de *ch(e)t*, ancien picard *chest*, et *èche t'église*, avec le démonstratif-article féminin provenant de *che(s)te*. En d'autres lieux, nous aurions *èche t'ome* à côté de *èle l'église*, pour ancien picard : *le église* ou : *ch'l'église*, pour *chel(e) église*.

4. *Dictionnaire des parlers picards du Vimeu*, Amiens, 1963 (tome IV de la coll. de la Soc. de Ling. pic.).

apport, d'essayer de délimiter l'aire d'extension du phénomène. Là encore les données de la toponymie orale vont être d'un précieux secours, en même temps que les résultats des enquêtes dialectologiques.

Nous nous permettons tout d'abord d'apporter un léger correctif à l'observation de Vasseur : ce ne sont pas seulement les *limites orientales* qui restent à déterminer, mais aussi les *limites septentrionales*, car, au-delà de la rivière de Somme et jusque dans le Pas de-Calais, l'existence de l'assimilation, comme nous nous proposons de le montrer, est bien attestée.

Il nous faut revenir, en premier lieu, brièvement sur le phénomène lui-même, afin d'en bien comprendre les modalités.

Les consonnes qui l'entraînent sont : *b, ch, d, f, g* (dur), *k, l, m, n, p, r, s, t, v*. Nous ne l'avons jamais noté avec *j*. Dans le cas particulier du *h* aspiré, le *l* final du démonstratif-article tombe et l'hiatus se maintient : ex. *cho (h)é* (= la haie).

Les données toponymiques corroborent les observations que Vasseur a faites à partir de ses enquêtes dialectologiques à Nibas et autour de ce village. Par contre, ce que Vasseur a laissé échapper c'est la possibilité, dans certains cas, pour l'article défini *ale* (= à la) de subir aussi cette assimilation, par suite probablement d'une influence analogique. Nous en avons plusieurs exemples dans les formes orales de la toponymie de Mons-Boubert : *ar ru du méré* (= à la rue du marais) ; *ar ru jan simon* (= à la rue Jean-Simon) ; *ar ru pyochèle* (= à la rue Piochèle) [1].

C'est le premier point qu'il convenait de préciser.

Mais plusieurs exemples montrent que la réduction à *cho*, signalée ci-dessus, ne se limite pas à la rencontre avec *h*, initiale consonantique du mot (adjectif aussi bien que nom) qui suit. Citons : *cho briktri* (= la briqueterie) pour *chob briktri*, attendu normalement ; *cho pyeute ru d'abvile* (= la petite rue d'Abbeville) pour *chop pyeute*... etc. à Franleu.

Autre remarque qui corrige l'affirmation de Vasseur :

Même vers l'ouest, le phénomène dépasse la limite assignée, puisque nous avons à Ault même : *chok kavé vèrte* ; à Lanchères : *chod digue ède travèrse, chog grande ru, chok kava*, etc. ; à Brutelles : *chof fèrme du amèl, chok kanardri*... ; vers le nord, toujours en Vimeu, à Boismont : *chod digue, chog grose borne, chor rïvèle, chov valéyète.*

Il est vrai que nous devons nuancer notre appréciation en disant que plus

1. On pourra comparer ce phénomène avec celui que Vasseur signale pour le pronom personnel *al* (cf. p. 8 de l'ouvrage cité note 4, p. 443).

on s'éloigne du « noyau » dégagé par Vasseur, plus le phénomène perd de son intensité en devenant moins fréquent dans les formes recueillies.

Avant de poursuivre l'investigation vers le nord, examinons ce qui se passe à l'est.

La ligne d'arrêt fixée plus haut permet de concentrer la recherche dans l'aire qu'elle détermine avec la « frontière » établie provisoirement par Vasseur.

Nos matériaux du fichier toponymique (cf. note 3, p. 440) nous permettent d'affirmer que l'*assimilation* est totale à Maisnières, Tours-en-Vimeu, Tœufles, Miannay, Cahon, Cambron, Moyenneville, Tilloy-Floriville, Vismes, Grébault-Mesnil, Ercourt, Martainneville, Saint-Maxent, Huppy, Huchenneville, Mareuil-Caubert, Le Translay, Cerisy-Buleux. Elle est même constatée au-delà de la limite que nous avons détectée pour *chole* : à Fontaine-le-Sec.

Dans les autres localités du Vimeu non énumérées, les traces sont nulles ou très faibles (c'est le cas à Rambures, Frettemeule, Béhen, Bouillancourt-en-Séry, Biencourt, Ramburelles, Bouttencourt).

Si bien que, sans risque d'erreur grave, nous sommes en mesure d'affirmer que la *limite de l'assimilation régressive* se confond pratiquement vers l'est avec celle du démonstratif-article *chole* (+ var.) lui-même.

En d'autres termes, dans le Vimeu, exception faite de quelques rares localités, cette assimilation est omniprésente.

Vers le nord, au-delà de la rivière de Somme, si nous quittons le Vimeu pour pénétrer dans le Ponthieu, la situation, comme nous allons voir, est beaucoup plus complexe.

En effet, si à Noyelles-sur-Mer la toponymie orale ne révèle jamais la présence de *chole*, Bernay-en-Ponthieu, Vercourt et Quend attestent sa présence (mais sans l'assimilation). Par contre, Ponthoile et Le Crotoy connaissent *chole* et l'assimilation. Dominois ne connaît que *èle*, tandis que le village voisin Nampont connaît *chole* avec des conditions particulières. Là se produit, en effet, un phénomène très rare en Vimeu : *chole* se réduit à *cho* devant n'importe quelle consonne. Voici quelques exemples : *cho fèrme du ménaje, cho kavé d'amyin, cho plache*. A Villers-sur-Authie, Argoules et Régnières-Écluse, *chole* et *cho* coexistent sans qu'on en puisse vraiment dégager les raisons. A Vron, *èle* domine *cho* ; à Vironchaux, la forme *èle* est omniprésente. A Machy et à Machiel, *èle* domine, mais *chole*, qui est connu, subit l'assimilation.

La présence de *chole* avec l'assimilation est encore constatée à Crécy-

en-Ponthieu, Ponches-Estruval, Le Boisle, Gueschart, Dompierre-sur-Authie [1].

Ainsi pouvons-nous dire que, de cet ensemble de faits observés dans la plupart des localités du Ponthieu (partie Somme), il ressort que la forme *chole* occupe une place importante et que l'*assimilation régressive* est attestée au moins jusqu'aux limites du Pas-de-Calais. Il n'est donc pas téméraire d'avancer qu'à partir du « noyau » signalé par Vasseur, en Vimeu, s'est développée une zone d'irradiation vers l'ouest, l'est et le nord.

Elle est stoppée au sud par l'influence exercée par les formes « normandes ».

Recherche des limites au nord et a l'est du domaine picard.

Nous ne disposons pas pour les départements du Pas-de-Calais et du Nord d'un instrument de travail comparable à celui dont nous disposons dans la Somme : je veux parler des enquêtes dialecto-toponymiques.

Nous essayerons néanmoins, à l'aide des travaux connus, de parvenir à des observations que nous espérons fructueuses pour la recherche qui nous préoccupe.

Mes seules enquêtes dialectologiques menées depuis quelques années dans le Pays de Montreuil [2] conduisent à une intéressante constatation.

Le démonstratif-article tient une place de choix, puisqu'à Wailly-Beaucamp *chole* et *cho* sont les seuls articles qui existent au féminin.

A Beussent et à Parenty, il en va de même pour *chale* (variante de *chole*) : ex. *chale baye*, la crémaillère ; à Berck : *chèle*.

Haigneré [3] atteste *chel* et *chele* comme adjectifs démonstratifs, mais, dans sa *Grammaire* (Boulogne, 1901), *chele* est donné, p. 265, expressément comme article défini féminin (à l'exclusion de toute autre forme).

D'ailleurs *Le fontaine ches moynes*, considéré comme un conte boulonnais [4], use largement de *chèle* à côté de *le*.

1. Pour ce village, il est intéressant de joindre le témoignage de Gustave Padieu (cf. *chu dialecte picard* — manuscrit enregistré sous le numéro 2 2 3 3 2 9 dans la *Bibliographie* von Wartburg, 1969) en recopiant tel quel le passage : « traduction de *la* = *la, cho, chlé, el* ; cette bière = chob bière ».

2. En cours d'élaboration, mon *Lexique picard du parler de Wailly-Beaucamp* (*Mt* 98), en collaboration avec Paul Louvet, et mon ébauche de *Lexique picard des parlers du Pays de Montreuil.*

3. *Le patois boulonnais*, Slatkine reprints, 1969.

4. Numéro L I de la collection des *Rosati picards*, 1911, 51 p. Voici quelques exemples d'emplois assez typiques : « on dit ben qu'au jour d'aujourd'hui i gny

Pour cette partie ouest du département du Pas-de-Calais nous pouvons formuler ces prudentes observations :

1) large prédominance de l'usage du démonstratif-article féminin *chèle* (+ var.) ;

2) seule la forme *chole*, quand elle se présente, peut se réduire à *cho* ;

3) l'assimilation régressive constatée encore dans le Ponthieu (partie Somme) paraît inconnue ici.

Si nous nous éloignons vers l'est, nous nous arrêtons à Saint-Pol pour apprendre, dans le *Lexique* d'Edmont, que *ɛèl* n'est qu'adjectif démonstratif (et *èl* le seul article défini féminin).

Curieusement il nous faut admettre alors (le témoignage d'Edmont étant irréfutable) que le démonstratif-article est tombé en désuétude au cours du XIXe siècle au profit de l'article défini habituel. Les résultats de l'enquête linguistique de 1806-1812 avaient, en effet, révélé la présence de *chèle* dans les parlers du canton de Saint-Pol [1].

Pour la recherche des limites vers le nord nous disposons de deux lexiques importants.

Le plus ancien en date, celui de Cochet [2], atteste l'existence de ce qu'il nomme l'article démonstratif déterminatif, avec les formes *chèle*, *èch'l* et *chole*, *sole* à Gondecourt (cf. p. 124 et aussi 38).

Dans leur récente étude : *Les parlers d'Aubers-en-Weppes* [3], Fernand Carton et Pierre Descamps révèlent nettement l'existence de ce démonstratif-article féminin avec les formes *cheule*, *chel* et *chale* [4].

Un fait est donc assuré : le démonstratif-article féminin est connu au sud de Lille.

a des sources si tellement bonnes qu'on met *chèle* yeaüe en boutèles et qu'al se vend pus quer que che vin... » page 3 ; « le jour de l'Invention de la Sainte-Croix, au moment que *chèle* procession al se mettoit en route... » page 4 ; « En veyant rentrer *chèle* fille, que che frère portier venoit de li ouvrir *chèle* poterne sans se retourner dessus... » page 19.

1. Cf. les références consignées *supra*.

2. *Le patois de Gondecourt*, Paris, Droz, 1933.

3. Arras, Société de Dialectologie picarde, 1971, 175 p.

4. Averti de mon projet de recherche sur le démonstratif-article féminin en picard, mon excellent ami Fernand Carton a bien voulu apporter cette petite mise au point à propos de l'ouvrage dont il est l'auteur avec Pierre Descamps : « aux articles *déblayer* (p. 77) et *enfoursainé* (p. 85) il faut lire, dans les traductions, *la* (et non *cette*) » « Le *a* de *chale glinne* (article *pipi*) est plus ou moins fréquent selon que les individus ont un patois plus ou moins évolué phonétiquement ».

Malheureusement nous ne pouvons guère en dire plus en ce qui concerne l'aire d'extension de la forme féminine.

Par contre, l'aire d'extension de la forme masculine est déterminée nettement grâce aux enquêtes et travaux de mon ami Fernand Carton. En effet, dans sa thèse de doctorat [1], une carte et un petit commentaire constituent un précieux apport.

Par ailleurs, Fernand Carton a eu l'amabilité de m'adresser une carte linguistique extraite de son important fichier : « *le blé est mûr* » (+ *dans les champs*, et *les cendres du feu*) avec un commentaire adéquat qui mérite d'être rapporté ici : « L'isoglosse *che/le*, pour autant qu'on puisse l'esquisser, semble passer en bordure sud du département du Nord ; plus précisément au sud-ouest de Lille, avec des limites parfois *assez nettes* : Avelin — Li 103 — c'est *l'blé y est meûr*, dins *les* camps, vider *les* chintes, alors qu'à Carvin — Li 110 —, Phalempin — Li 112 — c'est sûrement *ch'blé*, *chés* camps, *ches* chintes, mais *moins nettes* vers Bois-Grenier — Li 35 — où on trouve les deux formes sans répartition nette d'emploi ; et au sud on hésite parfois, à l'ouest du Douaisis ; mais j'y ai fait moins d'enquêtes approfondies (ajouté Saint-Amand *ALF* 272 — Va 79). A l'est de Cambrai, d'après une de mes enquêtes restreintes et le petit atlas d'A. Caron, limite assez claire : 3 points ont *che*, 8 ont *le* (ajouté Maurois *ALF* 271 — Ca 98). »

Quel enseignement peut-on tirer de cet apport de Fernand Carton sur le démonstratif-article masculin pour ce qui concerne le démonstratif-article féminin ?

A notre avis, il convient de se montrer très circonspect, parce que la présence d'une forme démonstrative masculine n'implique nullement celle d'une forme démonstrative féminine correspondante en fonction d'article.

On peut invoquer ici les faits que nous avons mis en lumière dans le département de la Somme.

Néanmoins, le résultat n'est pas tout à fait négatif : on peut considérer la

1. *Recherches sur l'accentuation des parlers populaires dans la région de Lille*, Université de Lille III, 1972, 363 p.

On se reportera, pour se rendre compte de l'isoglosse, à la carte de la page 17 (nº 12). L'auteur écrit (p. 18) : « 12-Démonstratif en fonction d'article réellement défini : *le*, *l'* (au Nord-Est), *che*, *ch'* (ailleurs) ».

En outre, Fernand Carton me précise ceci, dans sa lettre du 8 juin 1973 : « Vous verrez, dans ma thèse, que la région lilloise est presque entièrement exclue. Il y a peut-être un lien avec le fait que le Nord use du produit de *iste* plus que du produit de *ille* (*ch't* + v) ; (*ch'l* + v). Dans *ALF* 272-44 : *cette année*, seul le point 272 a *ille* ; Linselles a les deux. »

ligne d'arrêt déterminée par Fernand Carton pour la forme masculine comme la ligne extrême possible pour la forme féminine. Il est peu probable, en effet, que la forme féminine puisse exister seule : ce serait un cas unique dans le domaine picard.

Dans un article récent [1], Claude Deparis fait cette observation : « A l'ouest de la ligne tracée ici l'emploi du démonstratif-article est quasi systématique (*ch'médecin i 'est venu m'faire chelle piqüre*). A l'est de cette ligne il est beaucoup moins courant. Nous avons relevé des exemples en Va 34 (Hélesmes), dans tout le Douaisis, en Li 36 (Prémesques), Li 52 (Forest-sur-Marque) et, peut-être même, dans l'extrême ouest du Tournaisis [2]. »

La déduction qui vient tout naturellement à l'esprit, pour le nord et le nord-est du domaine picard, est la suivante : c'est à partir d'une méthode comparable à celle adoptée par Fernand Carton pour ses enquêtes, avec un contrôle permanent sur le terrain, qu'il sera possible un jour de déterminer les limites *chèle/la*.

Pour la partie est du domaine picard, et notamment ce qu'il est convenu d'appeler la Haute-Picardie, nous disposons des travaux de Jacques Chaurand [3].

On lira attentivement les pages 116 à 120. Nous recopions simplement deux passages essentiels : « L'emploi des démonstratifs en fonction affaiblie d'article n'affecte que l'extrémité de la partie Ouest de la région étudiée (environs de Guise, Ribemont, La Fère et Chauny, avec quelques pointes en direction de Sains, Richaumont et Coucy-le-Château » (p. 116). Et, plus loin : « Je n'ai entendu aucun sujet employer exclusivement les démonstratifs en fonction d'articles : j'ai seulement remarqué que, dans les villages de l'Ouest indiqués ci-dessus, le démonstratif simple peut intervenir pour marquer un degré de détermination plus concret que celui que fait supposer l'article. »

La description linguistique à laquelle se livre notre collègue Jacques

1. *Du picard au wallon : observation sur les parlers modernes de la Wallonie occidentale et du Hainaut français*, Linguistique picarde, n° 46, mars 1973, p. 26-31.

2. A ce sujet, Fernand Carton fait cette remarque : « Contrairement à ce que dit Deparis, *che* est absent en Tournaisis comme au Nord-Est de l'arrondissement de Lille (point Forest-sur-Marque signalé par Deparis ; mais je ne suis pas d'accord). »

3. *Les parlers de la Thiérache et du Laonnois*, Paris, Klincksieck, 1968 (tome VIII de la coll. de Ling. pic.).

Chaurand concorde fort bien avec les révélations dont nous disposons par ailleurs.

L'influence du démonstratif-article féminin s'est exercée, dans cette région, du nord au sud. Elle n'a pu, en aucune façon, se produire d'ouest en est [1].

Conclusion.

Ainsi donc le démonstratif-article féminin, depuis le Moyen Age jusqu'à nos jours, ne semble pas avoir reçu droit de cité d'égale façon dans le domaine picard.

Dans le département de la Somme, les formes orales de la toponymie ont fait apparaître une ligne d'arrêt qui ne recouvre pas celle du démonstratif-article masculin *chu* (située plus à l'est) et, a fortiori, celle de *èche* qui ne peut se situer que nettement plus à l'est.

Le département du Pas-de-Calais, si l'on en juge surtout par les données de l'enquête de 1806-1812 et les cartes de l'*ALF*, est la région qui connaît le mieux cette forme féminine. N'est-ce pas dans la partie ouest de ce département que la forme du démonstratif est parvenue à éliminer totalement l'article défini féminin traditionnel ?

Si les limites de l'existence de cette forme sont relativement bien déterminées au sud et au sud-est du domaine linguistique picard, celles-ci restent approximatives, pour le moment, au nord, au nord-est et à l'est.

Il est donc souhaitable que, dans ces secteurs, on parvienne prochainement, grâce à des enquêtes dialecto-toponymiques poussées, aux résultats que nous sommes en droit d'escompter pour une meilleure connaissance de l'aire d'extension de cette forme [2].

René Debrie.

1. Aucune des nombreuses œuvres dialectologiques de la partie Est du département de la Somme ne fait état de l'existence d'un démonstratif-article féminin (observation corroborée par les données de l'*ALF* et la ligne d'arrêt de *chole* dans l'ouest du département de la Somme).

2. Nous tenons à exprimer ici, à notre éminent ami Monsieur le Professeur Flutre, toute notre gratitude pour la peine qu'il a prise à relire la première épreuve de cet article et pour les remarques pertinentes qu'il nous a faites pour l'améliorer.